

# Réduction du déficit : pourquoi la croissance pourrait ne pas suffire

La fin du "quoi qu'il en coûte" va permettre d'alléger nos dépenses publiques, mais d'autres mesures sont dans les tuyaux.

Durée : 4 min



Le ministère de l'Économie et des Finances, à Paris, le 20 décembre 2020.

MANUEL COHEN / MANUEL COHEN VIA AFP

**Philippine Robert**

Publié le 21/09/2021 à 09:30, mis à jour à 11:00

S'il y a bien une chose qui agace Bruno Le Maire en ce moment, ce sont les critiques sur la tenue des comptes publics. "Il faut en finir avec l'idée fausse que la majorité n'est pas vigilante", a-t-il insisté lors de la présentation du cadrage macroéconomique du projet de loi de finances de 2022, avant de se féliciter des bons résultats économiques des mesures mises en place par le gouvernement pour soutenir l'activité pendant la crise sanitaire.

Selon les prévisions de Bercy, la croissance bien meilleure qu'attendue (6% cette année, et 4% l'an prochain selon le gouvernement) devrait en effet permettre de faire passer le déficit de 8,4% du produit intérieur brut en 2021 à 4,8% à 2022 (contre 9% et 5,3% prévus initialement). Et pas question de dépenser à tout-va la "cagnotte budgétaire". "Une partie ira à la réduction des déficits et de la dette", assure Bercy. Mais à la veille de la présentation du détail du budget 2022, qui sera rendu public mercredi 22 septembre à l'issue du Conseil des Ministres, des zones d'ombre perdurent.

Une partie de l'abyssal déficit qui s'est creusé en 2020 et 2021 devrait certes se résorber mécaniquement. Lorsque la croissance rebondit, l'Etat engrange des recettes supplémentaires et voit certaines de ses dépenses (notamment sociales) baisser automatiquement. La fin du "quoi qu'il en coûte", transformé en des aides sur-mesure pour les entreprises qui sont encore en difficulté, va également permettre de réduire le poids de nos dépenses. Et même si le contexte sanitaire obligeait le gouvernement à remettre les entreprises quelque temps sous perfusion, "toute l'enveloppe de 2021 n'a pas été dépensée, nous n'aurions donc pas besoin de crédits d'urgence supplémentaires", explique-t-on à Bercy.

### **La Cour des comptes tire la sonnette d'alarme**

Mais le retour de la croissance ne peut pas faire de miracles à elle seule. "Celle-ci devrait faire passer le déficit de 8,4% à 7,1%", a calculé Patrick Artus, chef économiste de Natixis. La forte hausse des dépenses publiques observée ces deux dernières années n'est en effet pas seulement due à la conjoncture et aux mesures d'urgence. "Le déficit structurel s'est lui aussi creusé", note Patrick Artus. La Cour des Comptes a elle aussi tiré la sonnette d'alarme. Dans un récent rapport, elle explique que les dépenses ordinaires, c'est-à-dire sans lien avec la crise, représentent 14% de l'augmentation totale en 2020 (soit 13,7 milliards d'euros sur 96,4 milliards). Certaines mesures d'urgence pourraient également peser l'an prochain sur nos finances, avec le début du remboursement des prêts garantis par l'Etat (PGE) au printemps : si les entreprises s'avéraient incapables de faire face à leurs échéances, les finances publiques seraient alors mises à contribution.

Le gouvernement n'a pas non plus rangé le carnet de chèques. De nouvelles dépenses sont d'ores et déjà prévues (notamment le plan d'investissement de 30 milliards d'euros et le revenu d'engagement, qui pourrait coûter 2 milliards d'euros

selon les estimations), et elles n'ont pour le moment pas été intégrées dans le calcul de Bercy. "Et depuis une semaine, les nouvelles annonces pleuvent sans que l'on sache très bien combien cela va coûter", constate François Ecalte, ancien rapporteur général de la Cour des Comptes et président de Fipeco.

***LIRE AUSSI >> Travailleurs indépendants : ce qu'il faut retenir du plan dévoilé par Emmanuel Macron***

L'exécutif n'a pas non plus renoncé à ses baisses d'impôts : il faudra financer l'an prochain la diminution du taux de l'impôt sur les sociétés et l'extinction progressive de la taxe d'habitation pour les ménages plus aisés. Pour payer la facture, le gouvernement n'annonce pour le moment pas de hausses de taxes ou de baisses de dépenses, à part la réforme de l'Unédic, qui pourrait permettre d'économiser 1 milliard d'euros.

Un pari assumé par Bruno Le Maire, qui ne veut pas refaire l'erreur de l'austérité. "A vouloir consolider trop vite, nous risquons de tuer la croissance", martèle le ministre de l'Economie. Le gouvernement a en effet une fenêtre d'opportunité. "Il peut se faire financer sans aucun problème par la Banque centrale européenne, et n'est plus limité par les règles budgétaires européennes", rappelle François Ecalte. Le Pacte de Stabilité - qui impose aux États de la zone euro d'afficher un déficit inférieur à 3% du produit intérieur brut et de réduire leur dette à moins de 60% du PIB - a en effet été suspendu à cause de la crise.

Mais cette stratégie n'est pas sans risque pour le gouvernement : s'il se retrouve à nouveau aux manettes après l'élection présidentielle, l'équation pourrait devenir beaucoup plus compliquée. "Le budget 2023 sera un moment délicat : la BCE va peu à peu réduire son soutien, et les règles européennes vont faire leur retour", analyse Patrick Artus. Si le Pacte de Stabilité pourrait être assoupli - des négociations ont commencé entre les pays de la zone euro et la Commission - il est en effet peu probable que Bruxelles se transforme du jour au lendemain en un nid de cigales.